

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 mars 2024 de 8 heures 37, convoquée pour 8 heures 30, à 8 heures 58, à l'hôtel de ville, sis au 900, 12<sup>e</sup> Avenue à Saint-Lin-Laurentides, en la salle du conseil.

**Sont présents(es):** Monsieur Mathieu Maisonneuve, Maire  
Monsieur Luc Cyr, Conseiller district 1  
Madame Cynthia Harrisson-Tessier, Conseillère district 2  
Madame Lynda Paul, Conseillère district 3  
Monsieur Mario Chrétien, Conseiller district 4  
Monsieur Robert Portugais, Conseiller district 5  
Madame Isabelle Auger, Conseillère district 6  
Monsieur Pierre Lortie, Conseiller district 7  
Madame Chantal Lortie, Conseillère district 8

Tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Sont également présents :  
Madame Marie-Claude Sénéchal, directrice générale par intérim  
M<sup>e</sup> Stéphanie Myre, greffière et directrice de la conformité municipale

**090-03-24 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

PROPOSÉ PAR : Mme Lynda Paul  
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien  
ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 8 heures 37, convoquée pour 8 heures 30, la séance extraordinaire, tenue le 22 mars 2024, est ouverte.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**091-03-24 CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 7 082 000 \$**

PROPOSÉ PAR : M. Luc Cyr  
APPUYÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier  
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 082 000 \$ qui sera réalisé le 21 mars 2024, réparti comme suit :

<b>Numéro des règlements d'emprunts</b>	<b>Pour un montant de</b>
187-2007	422 000 \$
252-2008	110 800 \$
253-2008	320 300 \$
418-2012	62 900 \$
424-2012	409 900 \$
429-2012	402 400 \$
453-2013	16 000 \$
519-2015	11 300 \$
558-2016	9 400 \$
638-2020	418 250 \$
638-2020	129 764 \$
645-2020	2 662 920 \$

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE MONTCALM**  
**VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

645-2020	1 025 488 \$
748-2023	614 785 \$
766-2023	465 793 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au premier alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéro 252-2008, 424-2012, 429-2012, 519-2015, 558-2016, 638-2020, 645-2020, 748-2023 et 766-2023, la Ville de Saint-Lin-Laurentides souhaite émettre pour un terme plus court que celui originalement fixé à ces règlements;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cyr, appuyé par madame la conseillère Cynthia Harrisson-Tessier et résolu à l'unanimité :

- que le préambule fasse partie intégrante des présentes;
- que les règlements d'emprunts indiqués au premier alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :
  1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 21 mars 2024;
  2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 mars et le 21 septembre de chaque année;
  3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7);
  4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
  5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
  6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier (directeur du Service des finances) à signer le document requis par le système bancaire canadien, intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
  7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant:

C.D. DE MONTCALM ET DE LA OUAREAU  
915, 12<sup>E</sup> AVENUE  
SAINT-LIN-LAURENTIDES (QUÉBEC) J5M 2W1
  8. que les obligations soient signées par le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le secrétaire-trésorier (directeur général) ou trésorier (chef des finances), et que la Ville de Saint-Lin-Laurentides, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

- qu'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 252-2008, 424-2012, 429-2012, 519-2015, 558-2016, 638-2020, 645-2020, 748-2023 et 766-2023 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 mars 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**092-03-24 ADJUDICATION ÉMISSION OBLIGATIONS / DEMANDE DE SOUMISSIONS RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 7 082 000 \$ / RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.**

PROPOSÉ PAR : Mme Isabelle Auger  
APPUYÉ PAR : M. Robert Portugais  
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que l'ouverture de soumissions a eu lieu le 11 mars 2024 à 11 heures au ministère des Finances du Québec;

Attendu une échéance moyenne de 4 ans et 6 mois;

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts numéro 253-2008, 252-2008, 187-2007, 429-2012, 424-2012, 453-2013, 418-2012, 558-2016, 519-2015, 638-2020, 766-2023, 645-2020 et 748-2023, la Ville de Saint-Lin-Laurentides souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville de Saint-Lin-Laurentides a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 mars 2024, au montant de 7 082 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

**1 - RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.**

350 000 \$	5,00000 %	2025
366 000 \$	4,75000 %	2026
384 000 \$	4,50000 %	2027
396 000 \$	4,25000 %	2028
5 586 000 \$	4,25000 %	2029

Prix : 98,69400

Coût réel : 4,60843 %

**2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

350 000 \$	4,75000 %	2025
366 000 \$	4,50000 %	2026
384 000 \$	4,30000 %	2027
396 000 \$	4,25000 %	2028
5 586 000 \$	4,25000 %	2029

Prix : 98,60200

Coût réel : 4,61491 %

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE  
LAURENTIENNE INC.**

350 000 \$	5,00000 %	2025
366 000 \$	4,55000 %	2026
384 000 \$	4,30000 %	2027
396 000 \$	4,30000 %	2028
5 586 000 \$	4,30000 %	2029
Prix : 98,64674		Coût réel : 4,65453 %

**4 - SCOTIA CAPITAUX INC.**

350 000 \$	5,15000 %	2025
366 000 \$	4,75000 %	2026
384 000 \$	4,40000 %	2027
396 000 \$	4,35000 %	2028
5 586 000 \$	4,35000 %	2029
Prix : 98,84549		Coût réel : 4,66141 %

**5 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.**

350 000 \$	4,80000 %	2025
366 000 \$	4,50000 %	2026
384 000 \$	4,35000 %	2027
396 000 \$	4,25000 %	2028
5 586 000 \$	4,25000 %	2029
Prix : 98,42200		Coût réel : 4,66306 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Auger et appuyé par monsieur le conseiller Robert Portugais résolu à l'unanimité :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- que l'émission d'obligations au montant de 7 082 000 \$ de la Ville de Saint-Lin-Laurentides soit adjugée à la firme RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.;
- que demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise secrétaire-trésorier (directeur du Service des finances) à signer le document requis par le système bancaire canadien, intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le secrétaire-trésorier (chef des finances) soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**093-03-24 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 082-03-24 /  
DEMANDE DE FINANCEMENT 2024 / MINISTÈRE DES  
TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE / PROGRAMME  
D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS  
ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS**

PROPOSÉ PAR : Mme Chantal Lortie  
APPUYÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier  
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides a adopté la résolution numéro 082-03-24, intitulée « Demande de financement 2024 / Ministère des Transports et de la Mobilité durable / Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) », lors de l'assemblée ordinaire du 11 mars 2024, dans laquelle la Ville déposait une demande auprès du MTMD en lien avec le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains;

Attendu que la mention autorisant les signataires de l'entente n'y était pas indiquée et que cette mention est nécessaire au dépôt de la demande auprès du MTMD concernant Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantal Lortie, appuyé par madame la conseillère Cynthia Harrisson-Tessier et résolu à l'unanimité que la résolution 082-03-24 soit modifiée afin d'ajouter le point de forme suivant à la fin du 6<sup>e</sup> paragraphe :

- autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale par intérim, ou en son absence son suppléant, à signer pour et au nom de la Ville tout document en lien avec la présente demande.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**094-03-24 ACCEPTATION DE SOUMISSIONS / SERVICE DE MACHINERIE  
AVEC OPÉRATEUR POUR LE NETTOYAGE DE L'ÉGOUT  
SANITAIRE ET PLUVIAL / SERVICES TECHNIQUES / SOLUTIONS  
ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE**

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie  
APPUYÉ PAR : M. Robert Portugais  
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que le directeur général a demandé des soumissions par le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) concernant le service de machinerie avec opérateur pour le nettoyage de l'égout sanitaire et pluvial;

Attendu que trois soumissions ont été reçues jusqu'à 10 heures le 11 mars 2024 et ouverte le 10 mars 2024 à 10 heures 01 en présence de :

- M. Mauricio Ulloa Astete, directeur des Services techniques;

Attendu que les résultats sont :

<b>COMPAGNIES</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
Solutions Environnementales 360 (Québec) ltée	81 028,63 \$
EBI Envirotech inc.	92 080,61 \$
Can-Inspecc inc.	117 791,89 \$

Attendu que les soumissions reçues sont conformes au devis;

Attendu que le certificat de fonds disponibles numéro VO-240135 a été émis par le chef des finances pour un montant suffisant à la dépense;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Lortie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Portugais et résolu à l'unanimité que la Ville autorise :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;
- que l'octroi du contrat pour le service de machinerie avec opérateur pour le nettoyage de l'égout sanitaire et pluvial, soit accordé à la compagnie Solutions Environnementales 360 (Québec) Itée, soit le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 81 028,63 \$, taxes incluses;
- que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense seront prises au fonds général.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions de 8 h 57 à 8 h 57.

**095-03-24 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

PROPOSÉ PAR : Mme Isabelle Auger  
APPUYÉ PAR : M. Robert Portugais  
ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 8 heures 58, la séance extraordinaire est levée.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Je, Mathieu Maisonneuve, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

*Copie originale signée*

---

Mathieu Maisonneuve, maire

*Copie originale signée*

---

M<sup>e</sup> Stéphanie Myre, greffière et  
directrice de la conformité municipale